



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SGEN-CFDT
AU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL
« SERVICES ACADÉMIQUES »
16 juillet 2018

Ce CTS s'inscrit dans un contexte particulier car c'est aujourd'hui que Monsieur le Premier Ministre recevant les Recteurs à l'Hôtel Matignon doit faire des annonces officielles concernant l'avenir des académies.

Le Sgen-CFDT constate une nouvelle fois, avec regret, qu'aucun point portant sur la réforme territoriale n'a été inscrit à l'ordre du jour de ce CTS, même pour évoquer ce sujet dans un simple point d'information.

Depuis la tenue de notre dernier CTS qui remonte au mois de mars 2018, la publication du rapport de l'IGAENR portant sur « la réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » a suscité de nombreuses prises de position de la part des organisations syndicales.

A la suite de ce rapport de l'IGAENR qui préconise la transformation de la région académique Bourgogne-Franche Comté en académie pure et simple, et l'implantation du rectorat au chef lieu de région, un calendrier de fusion établi sans concertation avec les organisations syndicales, a été programmé dont les premières mesures doivent intervenir au 1^{er} janvier 2019.

Contrairement à ce que dit le rapport, les personnels ne sont pas prêts à une fusion des deux académies. Le précédent de la fusion des CROUS de Bourgogne et Franche-Comté prouve, au contraire, que les personnels ne la souhaitent pas et ont peur pour leur avenir.

En effet d'après certaines indiscretions en provenance de la Rue de Grenelle, si l'option d'une fusion venait à être retenue, les choix seraient « pas de mobilité géographique contrainte, pas de cadres sans solution, pas d'impact avant 2022 sur le périmètre de gestion des personnels ».

Si on lit entre les lignes, il y a tout lieu de penser qu'il faille s'attendre à une fusion au chalumeau entre les académies avec d'inévitables dommages collatéraux pour les personnels d'exécution et contractuel. En effet, quel sort sera réservé pour ces catégories de personnels qui ne semblent pas concernés par les garanties ministérielles ? Seront-ils invités à quitter le navire « Education Nationale » par un beau plan de départ volontaire en guise de bouée de sauvetage... ?

Devant l'absence totale d'information et concertation sur ce dossier, le Sgen-CFDT Franche-Comté et le Sgen-CFDT Bourgogne tiennent à afficher leur opposition résolue à tout projet de fusion des académies de Besançon et Dijon conduisant à la suppression du rectorat qui ne serait pas chef lieu de la région académique.

Sur ce point, nos organisations syndicales tiennent à rappeler les propos de Laurent Berger à propos de la réforme du code du travail mais qui s'appliquent à toutes les réformes : *"Il ne peut y avoir de réforme réelle, si elle n'est pas discutée, comprise, concertée et, sur certains points, renvoyée à la négociation. Il ne faut pas confondre rapidité et précipitation. Dans la situation que je viens de décrire, si des gens ont envie de protester, a fortiori avec le sentiment qu'on leur cache des choses, ils le feront. "*

Sans présager des décisions gouvernementales qui devraient être rendues publiques aujourd'hui sur l'avenir des académies, le Sgen-CFDT profite donc de cette tribune que constitue ce comité technique spécial pour redemander solennellement à ce que Monsieur le Recteur nous fasse l'honneur de sa présence pour participer aux prochains travaux de cette instance.

En effet, depuis la mise en place des CTS au sein des académies en 2010, les représentants des personnels n'ont eu l'occasion de dialoguer directement avec le Recteur de l'académie de Besançon qu'une seule fois à l'occasion de l'installation de cette instance. C'était il faut le rappeler il y a déjà huit ans...

Cette démarche vise à échanger avec Monsieur le Recteur sur les inquiétudes de nos collègues et sur leurs interrogations sur le devenir des services académiques dans le cadre de la reforme territoriale et d'une probable fusion des académies de Besançon et de Dijon.

Une fin de non recevoir à cette demande constituerait un très mauvais signe envoyé à nos collègues et serait de nature à alimenter un mouvement social d'ampleur au sein des services académiques dont l'administration rectorale en portera l'entière responsabilité.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Sgen-CFDT

Eric CHAPUIS

Marc CHIBANI